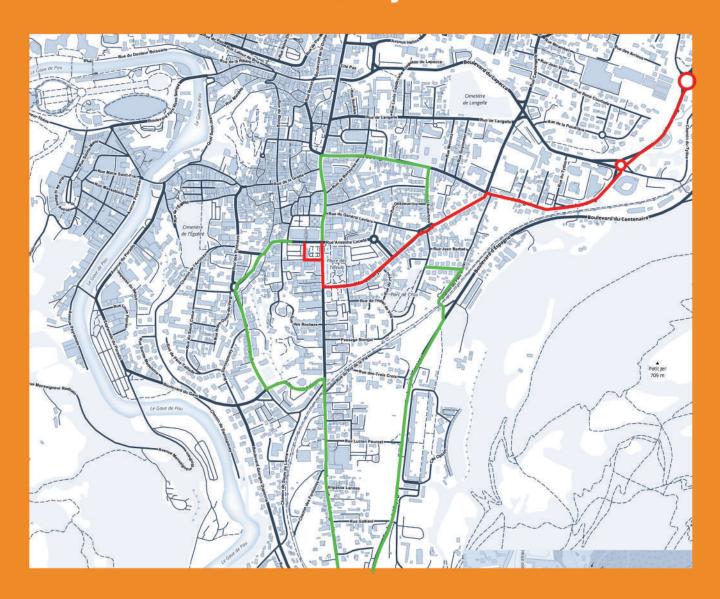


COURSE CYCLISTE GFNY

Dimanche 23 juin 2024



- En rouge : Perturbation de circulation et de stationnement
- En vert : Déviations proposées

Retrouvez l'arrêté municipal dans son intégralité sur www.lourdes.fr



À l'occasion de la course cycliste GFNY, dimanche 23 juin 2024, des perturbations de stationnement, de circulation et des déviations sont à prévoir :

CIRCULATION

Le dimanche 23 juin 2024, l'ordre de priorité prévu par le code de la route est momentanément modifié avec priorité de passage aux participants de la course cycliste, entre 7 h 15 et 8 h 15 sur les voies suivantes :

- Avenue du Maréchal Foch (portion comprise entre le feu tricolore et l'intersection avec l'avenue du Maréchal Juin).
- Parking du Champ Commun sud (voie de contournement ouest et sud de l'Office de Tourisme ainsi que sur l'ensemble des stationnements qui longent la partie sud du parking, du n°14 au n°31).
- Avenue Maréchal Juin.
- Rue de Bagnères (portion comprise entre son intersection avec la rue des Martyrs de la Déportation et celle avec la rue d'Alger).
- Rue d'Alger (portion comprise entre son intersection avec la rue des Martyrs de la Déportation et celle avec le rond-point du foirail du Tydos).
- Rond-point du Foirail du Tydos.
- Avenue Victor Hugo.
- Rond-point du Boulodrome.
- D937 (portion communale).

Le dimanche 23 juin 2024 entre 07 h 15 et 8 h15 et afin de sécuriser le passage des coureurs :

- Avenue du Maréchal Foch (portion comprise entre le feu tricolore et l'intersection avec l'avenue du Maréchal Juin).
- Au niveau du rond-point du boulodrome, la circulation est interrompue puis fluidifiée par cisaillement par un équipage de la Police Municipale, pour les véhicules en provenance de l'avenue Victor Hugo, du boulevard du Lapacca et de la rue Raymond Béni, et en direction de la D937.
- Aux intersections de l'avenue Maréchal Juin avec le passage des Tilleuls, la rue du docteur Bouriot et la rue de l'You, par cisaillement par des signaleurs de l'organisateur.
- Aux intersections de la rue de Bagnères avec la rue des Martyrs de la Déportation, l'impasse du Fronton, l'impasse de la Ciergerie, par cisaillement par des signaleurs de l'organisateur.
- Aux intersections de la rue d'Alger avec la rue du Tydos et le boulevard du Lapacca, par cisaillement par des signaleurs de l'organisateur.





Le dimanche 23 juin 2024, l'ordre de priorité prévu par le code de la route est momentanément modifiée avec priorité de passage aux participants de la course cycliste, entre 10 h 15 et 17 h 45 sur les voies suivantes :

- Côte des courriers (D921 B)
- Rond-point Czestochowa
- Avenue Francis Lagardère
- Avenue Maréchal Foch

Le dimanche 23 juin 2024 entre 10 h 15 et 17 h 45 et afin de sécuriser le passage des coureurs :

- Au niveau du rond-point Czestochowa, la circulation est interrompue puis fluidifiée par cisaillement par un équipage de la Police Municipale, pour les véhicules en provenance de la D821, du boulevard d'Espagne, et en direction de l'avenue Francis Lagardère.
- Aux intersections de l'avenue Francis Lagardère avec le boulevard Georges Dupierris, le parking d'entrée du Pic du Jer, l'impasse Maurice Dezes, rue Galliéni, impasse Lannes, chemin des Fontaines, rue Lucien Pourxet, rue Normande, chemin de Soum de Lanne, rue du Près de la pie, par cisaillement par des signaleurs de l'organisateur.
- Aux intersections de l'avenue du Maréchal Foch avec le passage Brenjot, la rue des Rochers et l'impasse Blancard, par cisaillement par des signaleurs de l'organisateur.

STATIONNEMENT

À compter du jeudi 20 juin 2024 à 09 h et jusqu'au lundi 24 juin à 10 h, le stationnement est interdit à tous les véhicules autres que ceux liés à l'organisation ;

• Avenue du Maréchal Juin dans sa portion comprise entre son intersection avec l'avenue du Maréchal Foch et celle avec la rue du Docteur Bouriot (uniquement les stationnements situés le long de l'espace vert du kiosque des Tilleuls).

Le dimanche 23 juin 2024, le stationnement est interdit : Entre 00 h 01 et 8 h 15 sur les axes suivants :

- Avenue du Maréchal Juin dans sa portion comprise entre son intersection avec la rue du Docteur Bouriot et celle avec la rue de Bagnères.
- Rue de Bagnères (portion comprise entre la rue d'Alger et l'avenue Maréchal Juin).
- Rue d'Alger.
- Rond-point du Foirail du Tydos.
- Avenue Victor Hugo.

entre 00 h 01 et 17 h 45 sur les axes suivants :

- Avenue Francis Lagardère.
- Avenue Maréchal Foch.

Le dimanche 23 juin 2024 à compter de 7 h 15 et jusqu'à 8 h 15, le stationnement est interdit :

• Parking du Champ Commun Sud (voie de contournement ouest et sud de l'Office de Tourisme ainsi que sur l'ensemble des stationnements qui longent la partie sud du parking, du n°14 au n°31).

suite de l'information municipale au dos





DÉVIATIONS

Le dimanche 23 juin 2024, les véhicules entre 7 h 15 et 8 h 15 seront déviés ainsi qu'il suit :

- Venant de la place du Champ Commun et de la rue Anselme Lacadé et en direction de l'avenue du Maréchal Foch, par la place du Champ Commun Sud, la rue Rouy, la place des Pyrénées, boulevard Roger Cazenave, rue Edmond Michelet et avenue du Maréchal Foch.
- Venant de l'avenue Francis Lagardère et en direction de l'avenue du Maréchal Foch par la rue Edmond Michelet, le boulevard Roger Cazenave, la place des Pyrénées, la rue Rouy et la place du Champ Commun Sud.
- Venant de la rue de L'You et de la rue Jean Barbet, et en direction de l'avenue du Maréchal Juin, par la rue du Maréchal Lyautey, le chemin du pied du Jer, le boulevard d'Espagne, le rond-point Czestochowa, l'avenue Francis Lagardère, la rue Edmond Michelet, le boulevard Roger Cazenave, la place des Pyrénées, la rue Rouy et la place du Champ Commun Sud.
- Venant de la rue Despourrins, de la rue de l' Aubertron, de l'avenue du Maréchal Joffre et en direction de l'avenue du Maréchal Juin par la rue de Bagnères, la place Marcadal, la rue Lafitte et la place du Champ Commun.
- Venant de la Rue des Martyrs de la Déportation, de la rue de Bagnères, de la rue de Langelle et en direction de la rue d'Alger, par le boulevard du Lapacca, la rue du Tydos et son parking.
- Venant du boulevard du Lapacca et en direction de l'avenue Victor Hugo, par la rue Capdangelle.

Le dimanche 23 juin, les véhicules, entre 10 h 15 et 17 h 45, seront déviés ainsi qu'il suit :

 Venant du boulevard Georges Dupierris et de la rue Edmond Michelet, par la rue Darrespouey et le boulevard Roger Cazenave, la place des Pyrénées, la rue Rouy, la place du Champ Commun Sud, la rue Anselme Lacadé, la place Capdevielle, l'avenue Maréchal Juin, la rue de Bagnères, la rue d'Alger, le rond-point du Foirail, l'avenue Victor Hugo, le rond point du Boulodrome, la D937, la bretelle d'accès àà la D821, le boulevard d'Espagne.

Venant de la place du Champ Commun Nord par la rue Anselme Lacadé, la place Capdevielle, l'avenue Maréchal Juin, la rue de Bagnères, la rue d'Alger, le rond-point du Foirail, l'avenue Victor Hugo, le rond point du Boulodrome, la D937, la bretelle d'accès à la D821, le boulevard d'Espagne.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes



Plan au dos